

Suite à l'augmentation anormale du prix du gasoil, nous avons dû rajouter un point dans nos conditions générales de ventes. Vous le trouverez ci-dessous ainsi qu'en page 41 de notre brochure.

4. Augmentation du prix (gasoil)

Les prix donnés dans la brochure et sur les contrats de participations sont garantis pour autant que le cours de litre de gasoil routier n'atteigne pas les 2,20 €, le cours actuel (27 mai 2022) étant de 1,9770 € (référence officielle publiée par le Ministère des Affaires économiques de l'Etat belge - <https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-lenergie/prix-maximum-des-produits/tarif-officiel-des-produits>). Au cas où le cours du gasoil routier dépasserait 2,20 € au litre, l'adaptation de notre autocariste serait répercutée.

Pour donner une idée, si le cours du gasoil routier devait atteindre 2,30 €, un supplément de 4,50 €/enfant serait facturé.